

LE TEMPS

Fiscalité vendredi 30 août 2013

Dix paradis fiscaux dénoncés par la France

Par Richard Werly

La liste annuelle de Bercy a été réactualisée le 21 août Ce document va alimenter les discussions au G20 de Saint-Pétersbourg

Le Ministère français des finances a profité de l'été pour sortir sa nouvelle liste des juridictions fiscales non coopératives. Un arrêté ministériel du 21 août, repéré par le blog bien informé «Etudes fiscales internationales» de l'avocat parisien Patrick Michaud, a réactualisé juste avant la rentrée ce document publié chaque année depuis 2010. La Suisse ne fait pas partie des paradis fiscaux dénoncés par les services de Bercy, soit parce qu'ils refusent toujours de signer une convention bilatérale d'assistance administrative, soit parce qu'ils ne répondent pas aux demandes d'informations formulées par Paris. Cette liste sera évoquée par François Hollande lors du prochain sommet du G20 à Saint-Pétersbourg, les 5 et 6 septembre.

Dix juridictions (toutes ne sont pas des Etats souverains) sont désormais mises à l'index par la France: les Bermudes, les îles Vierges britanniques, Montserrat, le Botswana, le sultanat de Brunei, l'île de Nauru, le Guatemala, l'île de Niue, les îles Marshall et l'île anglo-normande de Jersey. Un pays en est sorti: les Philippines.

Le cas de Jersey, souvent dénoncé par des élus bretons, est le plus emblématique. En visant le territoire anglo-normand, les services fiscaux français semblent vouloir adresser un avertissement au Royaume-Uni et au labyrinthe de juridictions dépendantes de la Couronne.

L'OCDE, qui pointe de longue date l'absence de transparence fiscale de Jersey, a toutefois obtenu que le Royaume-Uni étende à l'île le champ d'application de la convention multilatérale de l'organisation, considérée aujourd'hui comme le pilier de la coopération fiscale internationale.

La Suisse en ligne de mire

Le fait que la Suisse ne soit pas pointée du doigt par Bercy n'est pas une surprise. Au regard des critères actuels, la Confédération coopère avec l'administration française, en vertu de la convention bilatérale réactualisée en

août 2009. Cela ne signifie pas en revanche que la France va en rester là: plusieurs voix s'élèvent dans l'Hexagone pour inclure dans cette liste tous les Etats refusant d'envisager l'échange automatique d'informations fiscales et de rejoindre les 56 pays déjà signataires de la convention de l'OCDE.

Au-delà du G20, qui devrait se conclure par une déclaration exigeant davantage de coopération fiscale, le prochain rendez-vous important est le Forum fiscal mondial que l'OCDE tiendra en novembre en Indonésie. La Suisse, qui refuse toujours de signer la convention, devrait s'y retrouver publiquement isolée.

LE TEMPS© 2013 Le Temps SA